

DECRET D/2022/ 0478 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DE HAUTS CADRES A LA PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019, portant Statut Général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 17 septembre 2021, Portant prorogation des lois nationales, Conventions, Traités et Accords Internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2022/059/PRG/SGG du 02 Novembre 2021, portant Attributions et Organisation de la Présidence de la République ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Communiqué n° 01 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Saïkou Amadou DIALLO, précédemment Directeur de Cabinet à la Primature est nommé Secrétaire Exécutif de l'Agence Nationale de lutte contre la Corruption et de Promotion de la bonne Gouvernance (ANLC).

Article 2 : Monsieur Mohamed KONATE, précédemment Coordinateur de programmes santé et éducation est nommé Secrétaire Exécutif adjoint de l'Agence Nationale de lutte contre la Corruption et de Promotion de la bonne Gouvernance (ANLC).



Article 3 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au journal officiel de la République.

Conakry, le 07 OCT 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and strokes, positioned above the name of the signatory.

Colonel Mamadi DOUMBOUYA